

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger.

Excusés : BERNER Elodie et KHALED Stéphane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En début de séance, M. le Maire demande l'accord de l'assemblée délibérante pour aborder deux points non-inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Avis sur la recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse dans le cadre d'un accord local

M. le Maire expose que la démission de conseillers municipaux de la commune de MONT-LES-SEURRE, acceptée par le Préfet le 1^{er} septembre 2016, entraîne l'organisation d'élections complémentaires dans cette commune. Ainsi le Conseil Communautaire de la CC Saône Doubs Bresse, réalisé sur la base d'un accord local, doit donc être recomposé. Il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseillers communautaires.

Ne s'agissant pas d'un renouvellement complet des conseils municipaux, la nouvelle répartition peut se faire suite à un accord local conclu à la majorité des communes intéressées et non pas en fonction de la loi du 9 mars 2015, mais dans un délai de deux mois. Au lieu de supprimer certains délégués présents depuis les dernières élections, la CC pourrait augmenter le nombre de délégués, soit 50 au lieu de 45 actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer à 50 le nombre des délégués communautaires, avec un délégué supplémentaire pour ALLEROT, NAVILLY, .SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE et deux délégués supplémentaires pour SAINT-MARTIN-EN-BRESSE.

Fixation du tarif du prix de l'heure de surveillance et des études

M. le Maire rappelle que les professeurs des écoles ou le personnel communal doivent assurer la surveillance des enfants entre l'arrivée ou le départ du bus et leur présence en classe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser le tarif du taux horaire pour cette surveillance, soit 12,00 € de l'heure.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de revaloriser également la rémunération des études dirigées pour les élèves le soir après la classe, soit 23 € de l'heure.

Devis installation borne à incendie

Une nouvelle borne incendie doit être installée Rue du Nièvre près du nouvel EHPAD. Deux devis ont été demandés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise GUINOT, pour un montant de 2 100 € TTC.

Demande de subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VERDUN-SUR-LE-DOUBS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VERDUN-SUR-LE-DOUBS a demandé une subvention à la Commune pour pallier aux nombreuses dépenses qu'ils doivent assurer. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 100 € à cette Amicale.

Information sur les dégradations matérielles survenues pendant l'été

La fontaine vers le city-stade a été dégradée plusieurs fois, ainsi qu'un lampadaire. Suite à ces dégradations régulières, M. le Maire propose de faire installer une caméra de surveillance sur le lieu, conformément à la réglementation.

Point sur les dossiers en cours (travaux, assainissement...)

Les travaux pour l'installation de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne maternelle ont été faits. Par contre un pan de mur n'a pas été peint.

Les travaux avant l'ouverture du restaurant «La Marmite» sont terminés (isolation complète, déplacement de la climatisation) dans la réserve pour un montant de 10 472 €. L'ouverture aura lieu le lundi 12 septembre prochain.

La lagune du Chapot ne fonctionne pas correctement car il y a une importante arrivée d'eau claire. En effet, une source alimente le regard de la pompe de refoulement qui évacue les effluents. Un devis a été demandé à Sébastien BONNIN, pour dévier cette source.

Le dossier de l'extension de la lagune de Merley avec changement de site est toujours en étude. Le projet de construction d'une nouvelle lagune avec plantation de roseaux au lieudit «Saugy» sur une superficie de 2ha50 devra faire l'objet d'une mesure compensatoire car cette parcelle est classée en «zone humide». Il faudra trouver 2ha50 à classer en «zone humide». M. le Maire propose de prendre rendez-vous avec le responsable du service «Assainissement» à MACON, pour connaître les différentes solutions réglementaires.

Des petits travaux pourront être faits durant l'hiver sous la Halle.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée, avec un effectif de 94 élèves. La nouvelle répartition des enfants a permis de bien équilibrer les quatre classes. Les activités périscolaires ont débuté, avec trois intervenants au lieu de deux les années précédentes. Elles sont gratuites.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Chaque année le Syndicat Intercommunal de l'Eau de la Région de Verdun est tenu de présenter aux conseils municipaux des communes adhérentes, un rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable. Il y a 358 abonnés à CIEL. Il y a eu 584 300 m³ d'eau distribués grâce à 185 km de canalisations, une eau de bonne qualité et un bon rendement du réseau. Le prix du m³ d'eau potable est de 2,35 €. Ce rapport est consultable aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie de CIEL.

Demande de mise à disposition d'une salle de la commune au bénéfice de l'Association «Des Étoiles pour Noa»

L'Association «Des étoiles pour Noa» a réservé la Halle de CIEL pour organiser un weekend festif le samedi 1^{er} et le dimanche 2 octobre, afin de récolter des fonds qui serviront à financer des soins continus et onéreux pour un enfant de 4 ans, touché par une maladie qui l'a rendu handicapé. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir gracieusement la mise à disposition de la Halle, pour soutenir cette association.

Questions diverses

Une réunion avec le Préfet a eu lieu à MACON le 29 août sur la sécurité. De nouvelles manœuvres auront lieu dans les écoles prochainement.

Le changement éventuel du prix des locations des salles sera délibéré lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'inauguration du composteur au lotissement du Pomeret aura lieu vendredi 9 septembre à 18 heures et l'inauguration de «La Marmite» vendredi 9 septembre à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H50.

A CIEL, le 8 septembre 2016
Le Maire,